

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AOÛT 2021**  
**DÉLIBÉRATION N° 2021-62**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le deux août à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : LEJEUNE Laurent.

**Pouvoir** : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe.

**Secrétaire de séance** : LATIL Jessica.

**Objet** : BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2021, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Principal de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	011 6078	Autres marchandises		3 067.58 €
Dépenses fonctionnement	023 023	Virement à la section d'investissement	3 067.58 €	
Recettes investissement	021 021	Virement de la section d'exploitation	3 067.58 €	
Dépenses investissement	23 2315 18001	Installation, matériel et outillage technique	3 067.58 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	3 067.58 €	3 067.58 €
	Réduction		3 067.58 €
Recettes	Ouverture	3 067.58 €	
	Réduction		
<b>Equilibre :</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Approuve l'exposé du Maire.  
Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme  
Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.